EPSSA26 — Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique — Centre Départemental de Formation Drôme

FNMNS — Centre Départemental de Formation

EPSSA07 — Enseignement Professionnel du Secourisme et de Sécurité Aquatique — Centre Départemental de Formation Ardèche

IPSSA38 — Isère Premiers Secours et Sauvetage Aquatique — Centre de Formation Isère

PROGRAMME DE FORMATION

FORMATION HABILITANTE · SSA (EX-BNSSA)

FORMATION SSA

SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE

Former les surveillants sauveteurs aquatiques de Drôme et d'Ardèche — réforme 2026 du BNSSA vers le SSA.

✎ **S'inscrire en ligne**

Inscription et paiement en ligne
epssa.fr/inscription-en-ligne



Formation conforme à l'arrêté du 29 juillet 2026 (entrée en vigueur le 1er octobre 2026) et à la circulaire du 1er septembre 2026

RÉFORME 2026
Certificat SSA
Arrêté du 29 juillet 2026 — ex-BNSSA

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

EPSSA — Centre de formation agréé

Affilié FNMNS n° 26-D-02 · Agrément Sécurité civile n° 2016089-003 · Certifié Qualiopi

OBJECTIF DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'assurer la surveillance d'une zone de baignade, de prévenir les risques et d'intervenir pour porter secours à une victime dans l'eau et hors de l'eau, au sein d'un dispositif de sécurité.

DURÉE TOTALE

35 heures minimum, dont 7 heures de théorie possibles en e-learning encadré (FOAD).

EFFECTIF

6 à 18 stagiaires — 2 formateurs pour 6 à 12 stagiaires, 3 pour 13 à 18.

LIEU

Piscines partenaires — Tain-l'Hermitage, Valence, Saint-Vallier, Annonay, Aubenas, Saint-Paul-Trois-Châteaux — Drôme (26) et Ardèche (07).

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne âgée de 17 ans au moins au dernier jour de la formation (autorisation parentale pour les mineurs) souhaitant surveiller des baignades et piscines.

PRÉREQUIS

PSE 2 (ou équivalent) à jour de formation continue, ou en cours d'obtention.

Test de natation de 2 min 45 maximum, validé par un MNS (attestation valable 1 an).

Certificat médical de moins de 3 mois (article A.322-10 du code du sport).

À NOTER

Titulaires du BNSSA : la Formation Continue d'Adaptation (FCA, 4 h) suffit pour obtenir l'équivalence SSA, jusqu'au 30 septembre 2029.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel en bassin et en salle, modules théoriques en e-learning encadré, mises en situation de surveillance et de sauvetage.

MODALITÉ ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription en ligne possible jusqu'à la veille du début de la session, sous réserve de places disponibles (epssa.fr/inscription-en-ligne).

FINANCEMENT

Personnel, employeur, OPCO ; remboursement possible via nos collectivités partenaires. Non éligible au CPF.

ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap, avec adaptation des moyens après analyse du besoin. Référent handicap : M. Mikaël Berne — epssaformation@gmail.com

CONTENU PÉDAGOGIQUE

▸ MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

- Bassin de 25 ou 50 m avec fosse, lignes d'eau, plots de départ
- Mannequins de sauvetage réglementaires, bouées tubes, palmes
- Matériel de sortie de l'eau : plan dur, matériel d'extraction
- Mannequins de RCP et DAE d'entraînement, oxygène d'entraînement
- Chronomètres, supports de cours et vidéoprojecteur
- Plateforme e-learning EPSSA (modules théoriques encadrés)

▸ CONTENU PÉDAGOGIQUE

BLOCS I À III — RÔLE, RISQUES, SURVEILLANCE

- Prérogatives, responsabilités, organisation des secours
- Hygiène, environnement, apnée, rachis, noyade
- Dispositif de surveillance (POSS, norme AFNOR), gestion du public

BLOC IV — SAUVETAGE AQUATIQUE

- Recherche et prise en charge d'une victime dans l'eau
- Sauvetage sans matériel et avec bouée tube
- Sorties de l'eau, extraction d'une personne traumatisée

TSA — TEST DE SAUVETAGE AQUATIQUE

- Parcours de sauvetage en moins de 2 min 30
- 300 m nage libre avec palmes en moins de 4 min 30

▸ MÉTHODES MOBILISÉES

Méthode démonstrative — le formateur montre la technique.

Méthode active — le stagiaire réalise la technique à son tour.

Mise en situation — scénarios de surveillance et de sauvetage en bassin.

▸ ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation continue par l'équipe pédagogique sur les compétences des blocs I à IV, et réussite des deux épreuves du TSA (tentatives illimitées pendant la formation).

▸ SANCTION DE LA FORMATION

Délivrance du certificat de compétences de Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA), conforme au référentiel national, aux candidats ayant validé l'ensemble des compétences.

▸ SUIVI, LIVRET & RÉVISION

Feuilles d'émargement par demi-journée ; suivi du e-learning par stagiaire. Supports de cours et parcours d'entraînement remis à chaque stagiaire pour réviser entre les séances.

PARTIE PRATIQUE

BASSIN

Techniques de sauvetage

Les stagiaires travaillent en piscine les entrées dans l'eau, la nage d'approche, les apnées et la recherche, le remorquage avec et sans bouée tube et les sorties de l'eau, jusqu'à la réussite du TSA.

ENCADREMENT QUALIFIÉ

Maîtres-nageurs formateurs

Les sessions sont encadrées par des formateurs au sauvetage aquatique, maîtres-nageurs sauveteurs en activité, avec le matériel réglementaire des épreuves.

▸DÉROULÉ D'UN SAUVETAGE

1. **Repérer la victime en difficulté**
2. → **Entrer dans l'eau & approcher**
3. → **Remorquer la victime**
4. → **Sortir de l'eau & secourir**

Une formation ancrée dans le réel

Entraînement en bassin, matériel réglementaire, maîtres-nageurs formateurs

DEVIS ESTIMATIF

ORGANISATEUR DE LA FORMATION

EPSSA — Enseignement des Premiers Secours et du Sauvetage Aquatique
Anneyron, Drôme (26)
Téléphone : **06 51 79 53 84**
Mail : **epssaformation@gmail.com**
www.epssa.fr

Agrément Sécurité Civile n° 2016089-003
Affilié FNMNS n° 26-D-02 · SIRET 814 657 789 00016

> Les montants présentés dans ce devis sont donnés à titre estimatif. Des ajustements tarifaires peuvent être appliqués selon la localisation du site, la période d'intervention (soirée, week-end, jours fériés) ou le nombre de sessions. Le devis définitif est établi après analyse de votre demande.

TARIF FORMATION HT OU NET DE TVA

SITUATION	TARIF	TARIF RÉDUIT
Formation SSA complète	**450 €** formation seule	**350 €** si PSE 1 + PSE 2 suivis avec EPSSA

Titulaires du BNSSA : Formation Continue d'Adaptation (FCA) à 70 €.

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs des formations sont indiqués en euros hors taxes (HT). La TVA au taux de 20 % peut être ajoutée à la proposition commerciale. Pour les associations, collectivités et entreprises non assujetties à la TVA, la formation peut être dispensée par EPSSA en exonération de TVA.

Particuliers : le règlement peut être effectué dès l'inscription en ligne, par virement (référence NOM-PRÉNOM) ; il confirme la place. Entreprises et structures : le solde est payable à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant ou au maximum à 30 jours date de facture.

En cas de financement par un organisme tiers (OPCO, France Travail, etc.), la demande de prise en charge appartient au client et doit être effectuée avant le début de la formation. En l'absence d'accord de prise en charge reçu au premier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du coût.

> **Financement** : grâce à la certification Qualiopi, cette formation peut être prise en charge par des organismes officiels tels que l'OPCO. Contactez-nous pour connaître les modalités applicables à votre situation.

FORMATION SSA

SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE — PROGRAMME DÉTAILLÉ

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Arrêté du 29 juillet 2026 — circulaire du 1er septembre 2026 (NOR INTE2623125C) — référentiel national SSA

▸ DURÉE

35 heures minimum, dont 7 h de théorie possibles en e-learning encadré.

▸ PRÉREQUIS

PSE 2 à jour (ou en cours) — test de natation en 2 min 45 — certificat médical de moins de 3 mois.

▸ MODALITÉS

Bassin, salle et e-learning encadré.

▸ ÉQUIVALENCE

BNSSA + PSE 2 à jour : FCA à suivre avant le 30 septembre 2029.

▸ PUBLIC VISÉ

17 ans au moins au dernier jour de la formation.

▸ EFFECTIF

6 à 18 stagiaires, 2 à 3 formateurs.

▸ LIEU

Piscines partenaires — Tain-l'Hermitage, Valence, Saint-Vallier, Annonay, Aubenas, Saint-Paul-Trois-Châteaux — Drôme (26) et Ardèche (07).

▸ FINANCEMENT

Personnel, employeur, OPCO, collectivités partenaires. Non éligible au CPF.

BLOCS I À III

- Situer son rôle et sa mission (prérogatives, responsabilités)
- Analyser les risques de sa zone de baignade
- Participer à un dispositif de surveillance et gérer le public

BLOC IV ET TSA

- Participer à une action coordonnée de sauvetage
- Techniques avec et sans matériel, sorties de l'eau
- Réussir les deux épreuves du TSA

FORMATION SSA

SURVEILLANT SAUVETEUR AQUATIQUE — PROGRAMME DÉTAILLÉ

DÉROULÉ PÉDAGOGIQUE

SÉQUENCE	CONTENU PÉDAGOGIQUE	DURÉE
Test de prérequis	Parcours de natation en 2 min 45 max : plongeon + 15 m d'apnée, 50 m crawl, 25 m dos — validé par un MNS	**1er jour**
Bloc I — Rôle & mission	Prérogatives du SSA — responsabilités civile et pénale — organisation des secours — accueil des publics — rendre compte	**e-learning / salle**
Bloc II — Analyse des risques	Hygiène et qualité de l'eau — environnement — apnée — traumatisme du rachis — noyade et prévention	**e-learning / salle**
Bloc III — Surveillance	POSS et poste de secours — norme AFNOR — techniques de surveillance — évacuation — gestion du public	**salle / bassin**
Bloc IV — Sauvetage	Recherche et apnées — entrées dans l'eau — remorquages avec et sans bouée tube — sorties de l'eau — extraction	**bassin**
TSA	Parcours de sauvetage < 2 min 30 — 300 m avec palmes < 4 min 30 — 10 min de récupération	**bassin**

MODALITÉS D'ÉVALUATION

TYPE	DESCRIPTION	CRITÈRES DE RÉUSSITE
Test de prérequis	Parcours de natation encadré par un MNS, en 2 min 45 max	Attestation MNS valable 1 an
TSA — épreuves 1 et 2	Parcours de sauvetage avec mannequin réglementaire ; 300 m nage libre avec palmes	< 2 min 30 et < 4 min 30
Certification	Évaluation par l'équipe pédagogique de l'ensemble des compétences	Certificat SSA conforme au référentiel national

CERTIFICATION DÉLIVRÉE

Certificat de compétences SSA (ex-BNSSA)

MAINTIEN

PSE 2 à jour de formation continue chaque année

ORGANISME

EPSSA — organisme habilité, affilié FNMNS n° 26-D-02